

LES FRUITS ET LÉGUMES

VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?



CONTACTEZ



> **SOLAAL CARACTÉRISE** votre offre de dons



> **SOLAAL ORGANISE** le don



> **SOLAAL ASSURE** le service après-don



OU



VOUS CONTACTEZ
directement
une association
d'aide alimentaire
habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don

POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché
- > produits non récoltés ou restant après récolte

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > extra, 1, 2
- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les calibres
- > tous les modes de production



RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent être **sains, loyaux et marchands**.

Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachées, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** de 60 % du coût de revient du produit donné, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Les temps sont parfois durs pour le secteur agricole mais je continue de donner car, de toutes façons, **certains de mes produits n'auraient pas été vendus. Une fois qu'on s'est organisé pour donner, ça marche tout seul.** Dans mon cas, je trie les produits hors calibre (les concombres tordus par exemple). Puis les bénévoles des Restos du cœur viennent les chercher dès que je les appelle. »

Denis DIGEL, maraîcher en Alsace (67)

« Que **les légumes** soient **un peu différents** de ce que la **norme** de commercialisation demande, c'est une chose, mais **nous avons passé autant de temps à les produire que les produits vendus.** »

Mathieu JORET, maraîcher en Normandie (50)



« Nous avons passé beaucoup de temps et d'énergie pour produire nos fruits, c'est vraiment désespérant de devoir les jeter, alors nous les donnons. **SOLAAL nous aide à trouver des associations nationales habilitées qui bénéficient ainsi de nos produits.** »

Emmanuel DALLE, arboriculteur en Hauts-de-France (62)

« **Quand je ne peux pas tout vendre, j'appelle SOLAAL** qui organise le don et me propose une répartition en fonction des besoins des associations. C'est très simple ! »

Pierre BOT, maraîcher en Ile-de-France (91)



« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »

Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org